Direction des finances et de l'évaluation des gestions

Réunion du 15 décembre 2016 N° 116

BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 (BP 2017), objet du présent rapport, constitue la traduction chiffrée des orientations budgétaires dont l'Assemblée départementale a pris acte le 18 novembre 2016.

Avec une inscription de près de **484 M€** de dépenses en fonctionnement et **156 M€** de dépenses d'investissement (86 M€ hors dépenses financières), le budget primitif 2017 répond à plusieurs ambitions fortes :

- **Sincérité budgétaire**. Le montant des dépenses et recettes figurant sur chacun des postes de coût est ainsi calibré au plus près de l'exécution anticipée sur l'exercice à venir ;
- **Soutenabilité**. Avec une marge brute de 43 M€ au stade du budget primitif, le Département peut anticiper une clôture d'exercice sur une marge brute de 50 M€, nécessaire au maintien d'un haut niveau d'auto-financement de nos investissements et à la pleine maîtrise de notre endettement ;
- Engagement au service des solidarités humaines et territoriales. Malgré le contexte contraint, imposant un effort de plus de 7 M€ au regard de la croissance naturelle du budget, le Département affiche un BP 2017 en hausse de 5 M€ en fonctionnement par rapport au budget primitif 2016, (« format M52 2015 ») et de plus de 5 M€ en investissement hors dépenses financières ;
- Stabilité fiscale. Cet effort exceptionnel est rendu possible grâce à un travail d'optimisation continue de nos inscriptions budgétaires sur chaque ligne, un recentrage sur les champs de compétence obligatoires du Département et un effort mesuré en fonctionnement demandé à nos principaux partenaires, généralement compensé par une hausse des moyens alloués en investissement;
- Anticipation pluriannuelle des dépenses et recettes. La projection réalisée, basée sur un scénario d'évolution prudent des principaux déterminants de chaque poste de coût, permet aujourd'hui de garantir la soutenabilité du budget départemental jusqu'en 2021, en limitant l'accroissement du stock de dette au financement du réseau d'initiative publique de Très Haut Débit (THD).

A l'instar des orientations budgétaires présentées à l'assemblée délibérante en novembre, ce budget 2017 est donc avant tout marqué par le souci de préserver une capacité d'intervention réelle au bénéfice du territoire de la Saône-et-Loire et de ses habitants, tout particulièrement dans les champs de l'insertion, de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, de l'enfance, de la gestion des routes et des collèges, ou encore de la lutte contre la fracture numérique. Il permet au Département d'assurer la pérennité de son action dans les deux compétences pivot qui ressortissent de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe : les solidarités humaines et territoriales.

Après la présentation des grands équilibres (I), le présent rapport retrace les principaux déterminants de l'évolution des recettes tels qu'ils sont aujourd'hui connus, qui structurent la construction du budget à venir (II). Il décline ensuite les grands objectifs et enjeux de l'action qui sera conduite par le Département de Saône-et-Loire en 2017, dans le champ des solidarités humaines et territoriales, ainsi que les moyens alloués (III). Enfin, la dernière partie retrace en synthèse les principaux ratios financiers du projet de budget (IV).

I. Eléments de synthèse sur les grands équilibres du BP 2017

Le tableau de synthèse du budget primitif pour 2017 agrège ainsi les montants suivants :

Budget principal

En€	Dépenses			Recettes		
E∏€	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
Investissement	155 518 624,27	15 802 941,00	171 321 565,27	112 526 977,27	58 794 588,00	171 321 565,27
FONCTIONNEMENT	483 819 545,00	50 474 588,00	534 294 133,00	526 811 192,00	7 482 941,00	534 294 133,00
TOTAL	639 338 169,27	66 277 529,00	705 615 698,27	639 338 169,27	66 277 529,00	705 615 698,27

La section de fonctionnement atteint 534,29 M€, dont 483,82 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement s'élève à 171,32 M€, dont 85,50 M€ de dépenses réelles d'équipement ou opérations pour compte de tiers.

Le contenu des budgets annexes ne modifie qu'à la marge les conditions d'équilibre pour le budget global de la collectivité. Présentées de façon synthétique, leurs dépenses et recettes prévisionnelles ne comportent, à la différence de l'exercice qui s'achève, aucune modification de périmètre :

Budget annexe « Laboratoire départemental d'analyses »

En€	Dépenses			Recettes		
E⊓€	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
Investissement	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	800 000,00	200 000,00	1 000 000,00
FONCTIONNEMENT	2 048 311,00	200 000,00	2 248 311,00	2 248 311,00	0,00	2 248 311,00
TOTAL	3 248 311,00	200 000,00	3 248 311,00	3 048 311,00	200 000,00	3 248 311,00

Ce budget annexe retrace les flux nets positifs induits par l'activité du service, dont 0,8 M€ de subvention du Département en provenance du budget principal pour la construction du nouveau laboratoire qui commencera en 2017.

Budget annexe « Centre équestre »

En€	Dépenses		Recettes			
<i>⊏</i> ∏ €	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
Investissement	80 836,00	18 862,00	99 698,00	36 902,00	62 796,00	99 698,00
FONCTIONNEMENT	253 910,10	62 796,00	316 706,10	297 844,10	18 862,00	316 706,10
TOTAL	334 746,10	81 658,00	416 404,10	334 746,10	81 658,00	416 404,10

Les montants prévus dans ce budget annexe ont vocation à intégrer le budget principal à la création du GIP Equivallée.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

En€	Dépenses			Recettes		
E∏€	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
Investissement	179 333,00	0,00	179 333,00	179 333,00	0,00	179 333,00
FONCTIONNEMENT	83 179,52	0,00	83 179,52	83 179,52	0,00	83 179,52
TOTAL	262 512,52	0,00	262 512,52	262 512,52	0,00	262 512,52

La construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), sous maîtrise d'ouvrage départementale, nécessite un suivi distinct en budget annexe, appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti. Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux. Il n'existe pas de mouvement entre le budget principal et ce budget annexe.

Au-delà des présentations normées du budget primitif 2017 et de ses annexes, le tableau ci-dessous retrace, comme en 2016, les principaux postes de dépenses par politique publique.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
SOLIDARITES HUMAINES	24,69	317,36	342,05
dont Autonomie	3,27	177,19	180,47
dont Insertion et logement	3,33	67,65	70,98
dont Enfance et famille	0,15	59,39	59,54
dont Collèges, jeunesse et sport	17,93	13,13	31,06
SOLIDARITES TERRITORIALES	51,55	36,78	88,34
dont Infrastructures et mobilité	33,47	29,40	62,87
dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	14,32	2,54	16,86
dont Soutien à une agriculture performante	2,43	1,84	4,27
dont Nouvelle ambition culturelle	1,32	3,01	4,33
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	79,28	129,68	208,96
dont Finances	72,34	27,06	99,40
dont Ressources humaines	0,01	92,27	92,28
dont Autres moyens	6,94	10,34	17,28
TOTAUX	155,52	483,82	639,34

Le budget primitif soumis à votre approbation s'inscrit donc en hausse de 5 M€ en fonctionnement par rapport BP 2016 (« format M52 2015 »), et de 5 M€ en investissement hors dépenses financières.

Ce résultat traduit le maintien d'une ambition résolue du Département, au service des solidarités humaines et territoriales, et notamment des actions conduites en matière d'insertion, d'accompagnement des personnes âgées et handicapées, de soutien à notre agriculture et à nos acteurs culturels.

Il vient confirmer la **priorité absolue donnée à l'investissement**, marquée en particulier par une nouvelle ambition pluriannuelle en matière d'aide aux territoires, un coup d'accélérateur à nos programmes de réhabilitation / modernisation de nos collèges, le démarrage du réseau d'initiative publique THD et l'anticipation

de plusieurs chantiers routiers majeurs, dans le cadre d'une nouvelle politique d'entretien raisonné des chaussées.

Cet effort, réalisé sans augmentation d'impôts, est d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans une conjoncture difficile (avec un taux de chômage de plus de 9 %, d'importantes menaces sur les fermetures d'entreprises, et un taux de croissance du revenu de solidarité active (RSA) encore anticipé à près de 2%), et dans un contexte de forte hausse des dépenses imposées par l'Etat, sur le prochain exercice :

- Hausse de 2 % du RSA imposée sans concertation au mois d'octobre 2016 ;
- **Hausse de la valeur du point d'indice** (0,6 % au 1^{er} février 2017 après 0,6 % au 1^{er} juillet 2016), se traduisant par une dépense additionnelle de près de 600 000 euros dans le budget départemental ;
- Incidence de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrière et Rémunérations) de l'été 2016, avec un effet de transformation des primes en points et de repyramidage des grilles indiciaires qui pèsera pour plus de 3 M€ sur le budget 2017 du Département.

L'équilibre ainsi obtenu des dépenses et recettes permet d'anticiper une marge brute supérieure à 50 M€ en fin d'exercice, préservant un haut niveau d'investissement (85,5 M€ hors charge de la dette) au service des interventions sous maîtrise d'ouvrage du Département (routes, collèges et établissements sociaux et médicosociaux) et de l'appui aux territoires.

Il permet en outre d'anticiper la **stabilité du stock de dette** sur l'exercice à venir, modulo les charges afférentes au démarrage du réseau d'initiative publique THD qui pourraient induire une augmentation limitée du capital d'endettement fin 2017 (inférieure à 10 M€).

II. Les grands déterminants de l'évolution de nos recettes : une baisse de dotations très partiellement compensée par la hausse des certaines ressources fiscales

Comme l'exercice budgétaire 2016, l'exercice budgétaire 2017 prend place dans un contexte particulièrement contraint au niveau de nos postes de recettes

Pour la 3ème année consécutive, le Département est affecté par une baisse de 8,25 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), au titre de la contribution à l'effort de redressement des Finances Publiques. Au total, le socle de ressources du Département aura donc été affecté d'une baisse de 25 M€ en 3 ans, quand les dépenses structurelles de la collectivité, liées notamment aux allocations individuelles de solidarité, auront connu, sur la même période, une croissance continue, établissant désormais le « reste à charge » sur les 3 allocations individuelles de solidarité (Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH) et RSA) à plus de 63 M€. Ce reste à charge s'élève désormais à plus de 83 M€ fin 2016 en incluant les baisses de dotations.

Par-delà la baisse de la DGF, le Département doit également anticiper une diminution des dividendes de la Compagnie nationale du Rhône (environ 100 000 euros par an) et de la taxe d'électricité, en raison des hivers doux des dernières années (environ 250 000 euros par an).

Ce contexte baissier, au niveau des dotations et contributions d'opérateurs tiers, n'est que très partiellement compensé par le dynamisme des recettes fiscales.

Si les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont anticipées en hausse de 1,7 M€ en 2017 par rapport au montant attendu fin 2016, et si une nouvelle recette a été instituée sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voirie (0,6 M€), les recettes de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) ou encore de taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

devraient connaître une quasi-stabilité, quand les recettes de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) vont perdre 50 % de leur dynamisme du fait du transfert de 25 % de l'assiette fiscale à la Région. Les recettes de taxe d'aménagement devraient connaître quant à elles une augmentation sur 2017 du fait de retards de perception mais il s'agira d'un effet ponctuel sans traduction pérenne sur les exercices à venir. Il convient également de noter une hausse de 0,7 M€ des recettes d'investissement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dues à l'augmentation des dépenses d'investissement du Département.

Enfin, de **fortes inquiétudes** persistent sur plusieurs déterminants forts de nos recettes pour lesquels aucune donnée financière n'est stabilisée à ce jour :

- L'évolution de la dotation de compensation régionale du fait des transferts, et la baisse programmée du Fonds de péréquation de la CVAE (environ 600 000 euros)
- Les incidences du projet de loi de finances pour 2017 : celui-ci prévoit en effet des baisses de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), de la dotation carrée, du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), une baisse supplémentaire de la DGF et de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), pour une incidence prévisionnelle d'environ 3 M€ sur le Département de Saône-et-Loire.

Au total, le budget primitif 2017 soumis à votre approbation prévoit un total de recettes de 526,8 M€ en fonctionnement (hors budgets annexes) et 112,5 M€ en investissement, dont 53,2 M € hors emprunt de fin d'exercice.

Le niveau de recettes prévisionnel traduit donc un **fléchissement de près de 5,5 M€** sur les recettes anticipées de l'exercice 2016, hors reprise du résultat de l'année N-1 et opérations de renégociation de dette, telles que votés dans le cadre de la décision modificative par l'assemblée départementale du 18 novembre 2016.

III. Solidarités humaines et solidarités territoriales ; le cœur de l'intervention départementale renforcé

A. Solidarités humaines

Les solidarités humaines restent la première priorité de la collectivité avec une évolution de budget, à champ constant, de 1% par rapport au BP 2016.

Cette progression globale des dépenses permet au Département :

d'accompagner pleinement la progression de la dépense APA liée à la croissance du nombre de bénéficiaires, ainsi que la mise en place de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV, qui se traduit par une revalorisation des plans d'aide et le lancement d'un programme ambitieux en matière de prévention de la perte d'autonomie. Par ailleurs le département revalorisera en 2017 le barème APA domicile (+20 centimes d'euros) pour les personnes les plus modestes. Enfin, le soutien à la modernisation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est poursuivi avec détermination, afin de réduire encore les délais de traitement des demandes. Ce sont au total <u>plus de 4 M€ supplémentaires</u> qui seront mobilisés sur la politique des personnes âgées ou handicapées par la collectivité en 2017 par rapport à 2016 ;

- d'adapter le dispositif de protection de l'enfance aux nouveaux enjeux (croissance des informations préoccupantes, judiciarisation croissante des mesures, afflux des mineurs isolés étrangers (MIE) ou mineurs non accompagnés (MNA), etc.) en accompagnant la transformation de l'offre associative et en soutenant par un programme de communication offensif, l'accueil familial. La saturation des dispositifs de droit commun, liée à l'afflux des MNA, doit notamment conduire à mettre en place de nouvelles formules d'accueil davantage adaptées aux besoins de ce public. Elle doit s'effectuer dans le cadre d'une indispensable négociation avec l'Etat sur les conditions de financement de cette nouvelle mission largement liée à des circonstances internationales à caractère exceptionnel;
- d'assurer le financement de l'ensemble des établissements et services sociaux et médicaux sociaux dans le cadre d'un contrat de responsabilité conduisant d'une part à assurer la reconduction pleine et entière des moyens sur la section dépendance et à demander un effort ponctuel sur les moyens de reconduction (taux de -1,5% en moyenne, avec une application différenciée en fonction de la situation de chaque structure et une liberté de gestion accrue), et d'autre part à financer les mesures nouvelles liées aux ouvertures de places et aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Le Département s'attachera en outre à clarifier les règles de financement de postes de « faisant fonction d'aide-soignant » avec l'agence régionale de Santé (ARS);
- d'assurer le financement du fonctionnement des collèges, en demandant un effort ponctuel pour les établissements disposant d'excédents de trésorerie mais en poursuivant également les innovations en termes de mutualisation des achats, ou encore d'expérimentation d'équipe mutualisée d'agents de maintenance. Par ailleurs le département s'engage dans un programme déterminé de renforcement de la sécurité dans les collèges dont il a la responsabilité;
- de financer la totalité de la dépense prévisionnelle de RSA, sur la base d'une estimation réaliste de +1,7 % pour 2017, et de poursuivre une politique volontariste dans le cadre d'un règlement de financement des structures d'insertion adossé à un nouveau Pacte Territorial d'Insertion (PTI). En contrepartie, il est demandé à l'Etat de prendre de manière plus significative ses responsabilités dans le financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (alignement de la participation facultative du département à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur la base de la participation des autres départements de la région);
- De mobiliser les énergies et les moyens nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre des actions prioritaires des schémas sectoriels (schéma autonomie, schéma enfance famille, programme départemental d'insertion (PDI)) et des quatre Projets Territoriaux des Solidarités votés en 2016. Pour ces derniers, les lignes de crédits dédiées pourront être mobilisées;
- de poursuivre le subventionnement des associations œuvrant dans l'ensemble du champ des solidarités humaines, en opérant toutefois une redéfinition précise des priorités au regard des publics cibles du département et en ajustant les financements en conséquence.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Autonomie	3,27	177,19	180,47
Insertion et logement	3,33	67,65	70,98
Enfance et famille	0,15	59,39	59,54
Collèges, jeunesse et sport	17,93	13,13	31,06
Total Solidarités humaines	24,69	317,36	342,05

NB : A champ constant par rapport à 2016, le budget autonomie se situe à 173,12 M€, auxquels s'ajoutent, à compter du 1^{er} janvier 2017, les dépenses de transport des élèves en situation de handicap (3,4 M€).

a) Autonomie

Avec plus de 177 M€, la politique en faveur de l'autonomie occupe la première place des dépenses annuelles du Département. Le **schéma de l'autonomie des personnes âgées et handicapées**, approuvé lors de l'assemblée départementale de février 2016, sera le « fil rouge » de la mobilisation de ces crédits tout au long de l'année 2017.

Ainsi, plus de 85 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées. Les prestations individuelles constituent la majeure partie de ces crédits et l'aide sociale à l'hébergement (ASH) y représente plus de 68,4 M€. De même, la prestation de compensation du handicap (PCH) s'élève à plus de 12 M€. Enfin, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) représente plus de 3 M€, et le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), près de 0,8 M€.

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées quant à elles de près de 86 M€. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à plus de 74 M€, en hausse de 3,5 % pour tenir compte d'un effet volume (croissance des bénéficiaires) et d'un effet valeur (revalorisation des plafonds de plan d'aide par groupe iso-ressources (GIR), relèvement du seuil d'exonération de participation pour les plus bas revenus). Par ailleurs, le barème APA pour les bénéficiaires aux ressources modestes passera de 19,80€ à 20€, franchissant ainsi pour la première fois un seuil symbolique pour les personnes faisant appel aux services d'aide à domicile prestataires (SAD). Le Département entend ainsi marquer son soutien aux familles modestes mais également aux services d'aide à domicile investis d'une mission d'intérêt général ; aide qui sera complétée par les financements de la convention de modernisation des SAD.

Plus de 1 M€ sera mobilisé pour le programme d'action de la **conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** et 1 M€ sera alloué par ailleurs pour soutenir la filière (assistants familiaux, partenaires, centres locaux d'information et de coordination pour les personnes âgées…), dont 0,4 M€ pour la modernisation des services d'aide à domicile (SAD).

Près de 6 M€ de crédits d'investissement sont inscrits enfin au bénéfice des établissements sociaux et médico sociaux (ESMS), recouvrant en particulier le portage du futur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public départemental et le lancement progressif de trois appels à projets pour des Petites Unités de vies (PUV) pour personnes âgées.

S'agissant des établissements, a été prise en compte l'évolution à la hausse de la dépendance des personnes âgées en EHPAD par le financement de moyens humains supplémentaires dans le cadre de 19 CPOM programmés en 2017. De plus, le financement de la <u>création des 120 nouvelles places d'EHPAD</u> qui ouvriront en 2017 a été assuré (2,1 M€). Enfin, les conséquences financières des restructurations d'EHPAD ont été appréhendées et représentent 1,51 M€ de plus en 2017.

Le Département intervient également en **investissant dans les établissements**. Ainsi, il financera la restructuration des locaux des établissements d'accueil de personnes handicapées de l'association départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés (ADFAAH), de l'association médico éducative Chalonnaise (AMEC) et de Simard pour soutenir l'adaptation de l'offre aux besoins évolutifs des publics concernés (montant engagé de 1 M€, dont près de la moitié seront payés en 2017). De plus, le Département appuiera la finalisation des projets de restructuration des EHPAD de Tournus, Epinac, Saint-Désert et la PUV maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) de Simard pour 0,76 M€. De surcroît, les projets de restructuration de la PUV de Cronat, et de l'EHPAD Toulon-sur-Arroux seront poursuivis à hauteur de 0,6 M€. L'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le bassin de vie de Mâcon sera également renforcée par la **création d'un nouvel EHPAD de 90 places** à Viré (engagement de 11,5 M€ dont 0,5 M€ payés en 2017) et le développement d'une nouvelle **offre de PUV sur 3 bassins de vie ruraux**. Enfin, de nouveaux projets seront accompagnés : PUV, EHPAD de Cuiseaux, Saint-Germain-du-Plain, Varennes-legrand, centre hospitalier d'Autun (1 M€ en 2017).

Enfin, les **crédits destinés au transport des élèves en situation de handicap** seront transférés du budget des transports à partir de l'exercice 2017. Ils s'élèvent à **3,4 M€**, qui se décomposent en 3,38 M€ pour les prestations de transport exécutées par des entreprises titulaires de marché avec le Département et 0,02 M€ pour les aides aux familles.

b) Insertion et logement

Avec près de **71 M€ de budget**, l'insertion et le logement constituent le deuxième poste de dépenses en matière de solidarités.

Dans un souci d'amélioration continue de ces politiques publiques et des réponses apportées en adéquation des besoins repérés, le Département redimensionne les projets au plus près de ses capacités budgétaires, mobilise l'ensemble des acteurs publics du territoire pour mieux accompagner l'action départementale tant en matière d'insertion sociale et professionnelle que de logement et d'habitat.

Le Département s'efforce de cibler ses actions volontaristes dans ces domaines, avec comme objectifs majeurs de :

- lutter contre les exclusions et soutenir les publics les plus fragiles ;
- soutenir les dispositifs d'appui à l'insertion sociale et professionnelle ;
- soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux mais aussi la rénovation de l'habitat vacant;
- maintenir une politique en faveur du retour à l'emploi, notamment des publics qui en sont les plus éloignés (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, de plus de 50 ans, jeunes de moins de 30 ans, familles monoparentales...);
- réorganiser les services départementaux dans un souci d'adaptation permanente mais aussi dans une optique de performance et de proximité du service public.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) totalisera 61 M€ pour 2017, soit une progression anticipée de +1, 7% par rapport au BP 2016.

Le Département poursuivra par ailleurs avec 2 M€ son soutien à l'aide aux postes ainsi qu'au fonctionnement d'une trentaine de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : chantiers, ateliers, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion.

Enfin, hormis l'allocation RSA et les aides aux SIAE, les dépenses d'insertion sociale et professionnelle s'élèveront à un peu plus de 0,9 M€, pour les actions d'accompagnement des publics en précarité les plus éloignés de l'emploi.

Le chef de filât du Département en matière d'insertion sera renforcé par ailleurs par une **gouvernance affirmée du Pacte territorial d'insertion (PTI)**, dispositif qui se consolidera au cours du 1^{er} semestre 2017.

Son élaboration et son pilotage partenarial seront basés sur un socle de compétences et de moyens de l'ensemble de ses signataires, visant à garantir la qualité et la cohérence des offres de services stables et durables, en direction des publics en situation de précarité.

L'élaboration de ce nouveau cadre stratégique et opérationnel 2017-2020 contribuera à valoriser et à promouvoir l'émergence d'innovations sociales et de solidarités territoriales, afin d'impulser une dynamique des politiques d'insertion en Saône-et-Loire, dans un contexte socio-économique complexe.

2,9 M€ seront consacrés par ailleurs à la politique du logement et de l'habitat en 2017.

Les objectifs de cette politique seront les suivants :

- soutenir l'équilibre territorial de l'offre de logements, la construction de logements en secteur rural et périurbain ;
- accompagner la rénovation dans le cadre des programmes de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU);
- aider la réhabilitation du bâti communal rural et du patrimoine social rural, mais aussi, dans le cadre du projet d'intérêt général (PIG) « Bien vivre dans son logement »;
- lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ;
- permettre l'adaptation des logements en prévention des risques liés au vieillissement.

De surcroît, le Département intervient pour favoriser le logement social en garantissant les emprunts des bailleurs sociaux le sollicitant, principalement l'office public de l'habitat, d'aménagement et de construction (OPAC) de Saône-et-Loire. A la fin de l'année 2016, le Département garantit ainsi plus de 555 M€ d'emprunts sur le logement social.

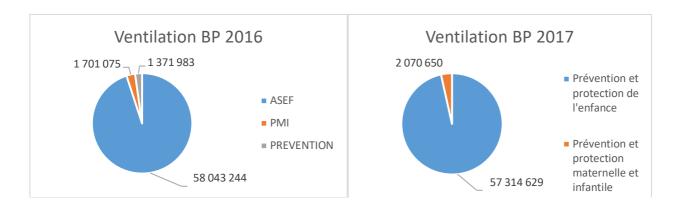
Enfin, en 2017, dans le cadre du **Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2021**, le précédent plan sera évalué et une stratégie en actions appropriées, partagées entre l'Etat, le Département et les partenaires institutionnels et associatifs sera élaborée à l'issue.

Le PDALHPD sera porteur d'un projet de développement solidaire de la Saône-et-Loire et aussi le cadre de référence des politiques publiques en faveur de logement et d'hébergement pour ces publics plus particulièrement, pour les cinq prochaines années.

c) Enfance et famille

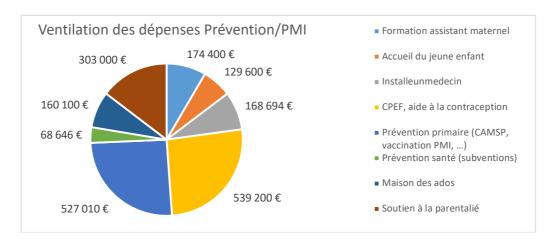
Le Département destine **près de 60 M€ aux politiques en faveur de l'enfance et de la famille**. Il entend ainsi contribuer à l'effort de soutenabilité du budget départemental, tout en maintenant une dynamique d'intervention au service d'objectifs ambitieux, conduisant à partager l'effort budgétaire avec l'ensemble des partenaires du Département.

La **ventilation du budget 2017 enfance / famille obéit à un nouveau découpage**, les dépenses en matière de prévention étant désormais intégrées aux 2 grands blocs de dépenses « prévention et protection maternelle et infantile (PMI) » et « prévention et protection de l'enfance » :

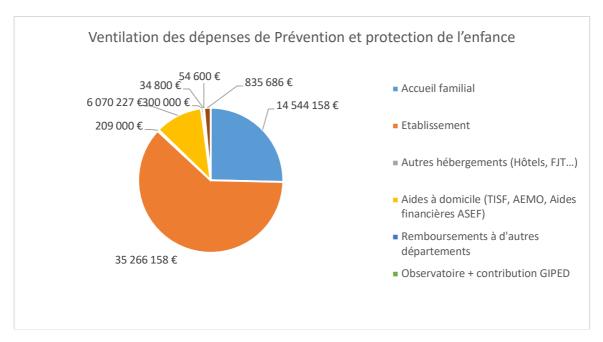


La caractérisation de la dépense départementale dans les domaines de l'enfance et des familles résulte des modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des politiques publiques :

 en matière de prévention et de PMI, les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices, etc., soient 82 agents), marginalement sur des subventions à des tiers;



- en **matière de prévention et protection de l'enfance**, les modalités d'interventions sont de plusieurs types structurant la dépense départementale :
 - o des actions à domicile (assurées par les services territorialisés du Département et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier),
 - des actions de prise en charge totale d'enfants confiés, faisant appels aux établissements et services autorisés, aux agents du sièges du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, accueil familial ...), et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif),
 - enfin, le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires en TAS) s'appuie sur les ressources humaines du Département.

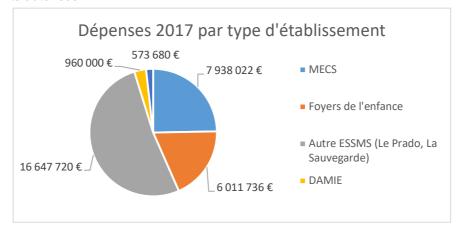


Dans le cadre budgétaire contraint de la collectivité, les dépenses dans les domaines de l'enfance et des familles doivent néanmoins permettre la continuité et la prise en compte d'une nouvelle donne :

- continuité du déploiement du schéma de l'enfance et des familles et des actions structurantes visant, dans le cadre du plan stratégique des solidarités humaines, à mieux adapter les moyens aux missions, avec le souci de la qualité de service rendu;
- nouvelle impulsion en termes de volume d'activité en protection de l'enfance, à la fois en matière de traitement des informations préoccupantes et du fait de l'augmentation des publics pris en charge (mineurs isolés étrangers, passés de 80 jeunes pris en charge fin 2015 à 180 jeunes pris en charge fin 2016). Dans le même temps, une réforme profonde de la protection de l'enfance (loi de mars 2016) vient renforcer le rôle du Département comme chef de file de cette politique publique et accroit les exigences qualitatives à son égard et ses obligations dans plusieurs domaines.

Selon les orientations qui structureront en 2017 les interventions du Département dans les domaines de l'enfance et des familles, la traduction budgétaire sera la suivante :

- 1) Poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et des familles et notamment :
 - a. Finalisation du déploiement du projet pour l'enfant pour les enfants confiés, avec un premier point de bilan avant l'intégration des évolutions données par la loi de mars 2016. Cette mesure est sans incidence directe sur le budget d'intervention, et s'appuie sur les moyens propres du Département et en termes de pilotage et de suivi. Plus de 1300 mesures d'accueil, environ 1700 mesures à domicile (1300 judiciaires et 400 administratives) doivent faire l'objet de l'élaboration d'un projet pour l'enfant.
 - b. Renforcement des capacités de pilotage départemental de la protection de l'enfance, par la création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et l'installation d'une plateforme départementale d'accueil et d'orientation des enfants confiés. Cette mesure repose sur une adaptation de l'organisation de la direction de l'enfance et des familles, la structuration d'instances dédiées avec les établissements. L'observatoire pourra aussi s'appuyer sur des crédits d'intervention (15 000 €).
- 2) Poursuite de la déclinaison des axes du plan stratégique des solidarités humaines :
 - a. Consolidation du **plan d'action sur la qualité en accueil familial**. Cela s'appuie sur le budget de l'accueil familial consacré au recrutement mais aussi à la formation des assistants familiaux.
 - b. Mise en œuvre des suites de **l'audit sur le traitement des informations préoccupantes** pour garantir la sécurité juridique et l'efficience des moyens humains dédiés à cette mission. Des évolutions de l'organisation et du fonctionnement découlent de cet audit, potentiellement des besoins d'accompagnement (formation), mais sans incidence sur les dépenses d'intervention.
 - c. Redéfinition du périmètre de la politique départementale de prévention spécialisée suite à son évaluation en 2016. Une évaluation en cours conduit à adapter cette politique publique, pour laquelle le recalibrage des dépenses engagées en 2016 se poursuivra en 2017 pour atteindre 0,75 M€. De plus, la contractualisation pluriannuelle, via des CPOM, avec les établissements est développée. En 2016, une contractualisation pluriannuelle a été engagée avec le Prado Bourgogne. En 2017, deux autres gestionnaires seront concernés par cette démarche (Association Saint Exupéry et Sauvegarde 71), représentant une part prépondérante du budget des établissements autorisés.



3) Donner une nouvelle impulsion à la politique départementale de l'enfance et des familles :

- a. A travers le schéma des services aux familles, en co-pilotage avec l'Etat et la caisse d'allocation familiale (CAF) : en redéfinissant le périmètre des interventions départementales en matière de soutien à la parentalité (recentrage sur des publics et objectifs cibles, équilibre territorial), en approfondissant la dynamique dans le domaine de l'accueil du jeune enfant. Les budgets pour l'accueil du jeune enfant sont de 129 600 €, et pour le soutien à la parentalité de 303 000 € ;
- b. Faciliter l'appropriation progressive et la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (sans impact budgétaire à ce stade) ;
- c. Amorcer une reconfiguration de l'offre d'accueil des enfants confiés :
 - spécialisation des services d'accueil des mineurs isolés étrangers : en concertation avec les gestionnaires, convergence des coûts de prise en charge (prix de journée compris entre 40 et 80€/jour/jeune selon les modalités de prise en charge)
 - reconfiguration des accueils de jour : l'impact budgétaire est progressif, mais la fermeture de quelques places d'accueil de jour au Prado permettra de générer une économie nette de 0,36 M€ dès 2017
 - En compensation, le Département prévoit une extension du nombre de places de placement à domicile (32) dans le cadre du CPOM du Prado, par redéploiements de moyens.

Enfin, l'année 2017 verra l'application pour les établissements et services autorisés d'un **taux directeur d'évolution de leurs dotations** similaire à celui des établissements à destination des personnes âgées ou handicapées.

d) Collèges, jeunesse et sport

La politique en matière d'éducation et de sport représente plus de 31 M€ dans le budget départemental. En 2017, le budget alloué aux collèges, à la jeunesse et aux sports s'élève à 16,55 M€ dont 12,16 M€ en fonctionnement et 4,39 M€ en investissement (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériel de cuisine, complexe sportif Mâcon et centre nautique du Creusot). Il faut ajouter à ces montants financiers les budgets spécifiques réservés aux travaux dans les collèges qui représentent 13,7 M€ en investissement et 0,9 M€ en fonctionnement.

1) Le budget dédié aux collèges :

Marqué par un effort mesuré en fonctionnement et le maintien d'un haut niveau d'investissement, le budget dédié aux collèges assure le maintien d'un niveau de service optimum tout en soutenant des actions de modernisation de la gestion des collèges (mutualisation d'achats, expérimentation d'équipes mobiles d'agents des collèges,...) et un programme d'investissement ambitieux pour les travaux et les équipements numériques.

Le budget de fonctionnement des collèges se caractérise ainsi par les éléments suivants :

- -Un effort ponctuel demandé aux collèges sur la dotation de fonctionnement en 2017 (0,20 M€), réparti de façon équitable entre les établissements (critère du niveau de fond de roulement), à concurrence notamment des fonds de réserve existants, au-delà de 110 jours. La dotation de fonctionnement des collèges s'élève ainsi en 2017 à 7 M€ contre 7,2 M€ en 2016.
- Le **maintien des moyens d'entretien courant**, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,12 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de la même façon, une enveloppe de 0,08 M€ permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel en particulier le matériel de cuisine.

_ _

En investissement, le budget des collèges se traduit par :

- Une **programmation de travaux ambitieuse**, consacrée à l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement offertes aux élèves des collèges de Saône-et-Loire. Dans ce domaine, l'action du Département restera orientée prioritairement dans deux directions :
 - la modernisation des locaux de demi-pension des établissements et l'adaptation des salles d'enseignement scientifique aux évolutions des pratiques pédagogiques, pour un montant de l'ordre de 4 M€ :
 - la poursuite du programme d'actions restant à mener pour atteindre l'objectif final de l'accessibilité pour tous dans nos collèges.

Parmi les opérations de travaux structurantes, il faut mentionner la **reconstruction du collège de Montchanin** (AP de 9,4 M€ dont 3,5 M€ en crédits de paiement pour 2017). Plusieurs opérations lourdes seront également poursuivies ou engagées en 2017, notamment les programmes de restructuration d'ensemble des collèges Centre au Creusot et Pasteur à Mâcon, ou l'achèvement de la mise en accessibilité des locaux du collège Saint Cyr à Matour. D'autres opérations importantes suivront dans les mois prochains, comme la rénovation des deux demi-pensions des collèges Jean Mermoz à Chauffailles et Les Dîmes à Cuisery, ou bien encore la restructuration du pôle scientifique et la mise en accessibilité du collège Jacques Prévert à Chalonsur-Saône, ou la rénovation de plusieurs bâtiments du collège Ferdinand Sarrien à Bourbon-Lancy.

Globalement, les opérations d'investissement programmées sur le patrimoine bâti des collèges mobiliseront plus de 12,5 M€ en 2017.

- Une prise en compte des besoins de sécurisation des collèges publics et des collèges privés dans un contexte de menace accrue, selon deux axes : le déploiement d'un système d'alertes sonores à deux tonalités, distincte de l'alarme incendie (confinement et évacuation) ; la sécurisation des enceintes et des accès des bâtiments. Dans ce cadre, une autorisation de programme de 0,8 M€ sera ouverte avec 0,2 M€ de crédits de paiement en 2017 qui s'ajouteront aux 0,2 M€ dédiés à la mise en place des alarmes fin 2016 pour la sécurisation des établissements.
- La poursuite de l'équipement des collèges en tablettes numériques dans le cadre des appels à projets du plan numérique pour l'éducation. Département précurseur dans le déploiement des tablettes numériques à usage scolaire, la Saône-et-Loire compte désormais 24 collèges équipés dont 10 en usage individuel. Afin de conforter cette dynamique et dans le cadre de l'autorisation de programme de 5,8 M€, un montant de 1,5 M€ est inscrit en 2017 pour la poursuite de l'équipement des 10 collèges mais également pour l'intégration de nouveaux collèges avec une prévision d'achat de 500 tablettes soit 4 à 5 nouveaux collèges équipés individuellement à la rentrée 2017.
- Des investissements conséquents en faveur de l'équipement des restaurants scolaires. Au-delà des travaux sur le bâti, le Département consacrera près de 0,4 M€ pour l'acquisition de 4 laves vaisselles dont le coût unitaire est de l'ordre de 50 000 € (Cuiseaux, Camille Chevalier à Chalon, Etang sur Arroux et le collège Schuman à Mâcon).
- 2) Actions éducatives, à la jeunesse et aux sports :

Le budget dédié aux **actions éducatives**, à la jeunesse et aux sports est globalement préservé en 2017 et se traduit par un effort contenu en fonctionnement et un soutien exceptionnel en investissement pour le financement des infrastructures sportives, notamment utilisées pour l'enseignement physique et sportif des collégiens.

Le budget 2017 représente ainsi 1,72 M€ en fonctionnement et 0,62 M€ en investissement, auxquels il faut ajouter les investissements réalisés dans le cadre de l'aide aux territoires, pour un montant de 0,19 M€ au bénéfice des équipements sportifs.

<u>Dans le champ des actions éducatives, de la jeunesse et des sports, le budget en fonctionnement s'élève à</u> 1,72 M€ dont 0,89 M€ pour le sport. Il se caractérise par les éléments suivants:

- Une dynamique de soutien aux actions éducatives (appel à projets en faveur des collégiens, plate-forme de stages collégiens...) dès lors qu'elles ressortent d'une logique de projets. Le budget 2017 réserve ainsi une enveloppe de 0,28 M€ pour les appels à projet en faveur des collégiens. Dans ce cadre, le Département apporte un appui renforcé à l'émergence de projets co-élaborés avec les partenaires (Rectorat, CANOPE...) et les structures départementales (BDSL, LAB 71...) au service d'actions qualitatives et à moindre coût pour les collèges. De cet appui sont nés deux projets: un projet portant sur la réalisation cinématographique qui sera reconduit pour une deuxième édition et « Des livres ta science », projet favorisant l'émulation scientifique par la réalisation de défis en prenant appui sur une sélection d'ouvrages scientifiques et qui trouvera sa pleine concrétisation en 2017 ;
- La préservation du partenariat avec les mouvements d'éducation populaire pour construire des projets en lien avec les priorités d'action départementale auprès des publics collégiens et autres publics jeunes (actions d'éducation aux médias, à la citoyenneté…). Les subventions allouées aux mouvements de jeunesse, qui représentent 0,19 M€ en 2017, sont maintenues au même niveau d'intervention qu'en 2016 ;
- Un budget des sports préservé qui s'élève à hauteur de 0,89 M€ en 2017, avec une légère inflexion à la baisse principalement liée à la disparition du club de rugby de Chalon-sur-Saône. A noter qu'une démarche de concertation pour la redéfinition de la politique sportive qui se déroulera tout au long de l'année 2017 doit permettre d'encourager les initiatives du mouvement sportif, et de mieux orienter les crédits de la politique sportive vers des actions venant en appui des priorités départementales (sport scolaire, sport adapté, sport de pleine nature…).

En investissement, le budget dédié aux sports représente 0,62 M€ dont un soutien financier de 0,19 M€ dans le cadre de l'aide aux territoires. Il faut souligner ici l'effort significatif en investissement réalisé par le Département pour les sports. En effet, en 2017 des crédits de paiement pour deux opérations majeures seront réservés :

- La **création du complexe sportif de Mâcon pour un montant de 0,2 M€** (autorisation de programme de 0.46 M€) :
- La **restructuration du centre nautique du Creusot** pour un montant de 0,36 M€ (autorisation de programme de 0,4 M€).

Il faut également mentionner le soutien à la rénovation et la construction d'infrastructures sportives dans le cadre de l'aide aux territoires qui s'élève à un montant de 0,19 M€ en 2017 et qui permettra de soutenir les investissements dans des structures sportives majoritairement utilisées par les collèges pour les enseignements physiques et sportifs.

B. Solidarités territoriales

De nombreux facteurs influent de manière très évidente sur les missions et modes d'action du Département, particulièrement dans le champ des services aux territoires. Parmi ces facteurs, figurent les évolutions de compétences et les transferts prévus par la loi NOTRe, la montée en puissance des intercommunalités, l'optimisation nécessaire des moyens, financiers et humains, le déploiement volontariste du Très Haut Débit, l'évolution de l'aide aux communes et intercommunalités et la volonté de solidarité et de proximité avec les territoires.

Tous ces éléments de contexte conduisent à repenser les modes d'organisation et de fonctionnement, afin de continuer à mettre en œuvre les politiques départementales de façon adaptée et efficace. Dans la mesure où cette démarche est en cours à l'heure de l'établissement du budget, ce rapport est présenté selon le périmètre actuel qui se trouvera probablement recomposé mais intègre néanmoins dès à présent la volonté de renforcer la solidarité envers les territoires au travers d'apports en ingénierie, d'aménagements en maitrise d'ouvrage départementale et de soutiens financiers.

C'est pourquoi le budget d'investissements départementaux et en soutien aux projets des collectivités est renforcé, il le sera plus encore les 3 années à venir avec le déploiement des travaux numériques. La nouvelle ambition culturelle se traduit par une convergence des programmations et développements, la mise en place de projets communs ambitieux et le déploiement d'une ingénierie culturelle en appui des projets locaux

Au total, ce sont près de 37 € en fonctionnement et 52 M€ en investissement qui sont alloués à cette politique.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Infrastructures et mobilité	33,47	29,40	62,87
Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la S&L	14,32	2,54	16,86
Soutien à une agriculture performante	2,43	1,84	4,27
Nouvelle ambition culturelle	1,32	3,01	4,33
Total Stratégies territoriales	51,55	36,78	88,34

1) Infrastructures et mobilité

Près de **63 M€** seront alloués à la politique de mobilité (infrastructures et transports).

S'agissant des infrastructures, 4,68 M€ seront consacrés au fonctionnement en 2017. S'il est principalement constitué de dépenses d'investissement et de ressources humaines (voir « C. Moyens alloués à la mise en œuvre des politiques départementales »), le budget de fonctionnement relatif aux routes et infrastructures n'en revêt pas pour autant une moindre importance. Ces dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, plus de 50% de ces dépenses (2,49 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales. Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, près d'un quart sera orienté sur la viabilité hivernale et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés. L'achat des fondants routiers représente environ 0,3 M€.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale sera basé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées ces dernières années, tout en préservant des marges de manœuvre en cas

d'hiver plus rigoureux. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le 3ème poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,64 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,6 M€).

L'augmentation des dépenses d'investissement de 5 M€ (au total, 33,5 M€ en 2017) traduit l'ambition du Département en matière d'infrastructures. Le BP 2017 des routes et des infrastructures reste dynamique et correspond à un niveau important d'investissements qui se déclinent en opérations individualisées représentant 63 % des crédits d'une part, et en autorisation de programme (AP) à hauteur de 37 % d'autre part.

Sur les 12,3 M€ de crédits prévus en AP, trois projets représentent à eux seuls près de 11,6 M€ :

- 6,3 M€ pour la desserte Zl Nord « Saôneor », dont le chantier a débuté en 2016 par le démarrage de la construction de l'ouvrage sur l'A6;
- Près de **2,78 M€ pour la poursuite des réparations sur le Pont de Saint-Laurent-sur-Saône**, débutées en 2016 et qui s'achèveront en 2017. Cela implique pour une large part la hausse des crédits de paiement en 2017 par rapport à 2016 ;
- 2,5 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA.

La poursuite des études sur le Pont de Bourgogne impliquera une hausse des crédits de paiement par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, concernant les AP, il est à souligner la fin des travaux du Barrage du Pont du Roi au cours du 1^{er} semestre 2017 et la fin des AP sur les ponts de Chauvort et d'Ourouxsur-Saône;

Les **opérations individualisées** concernent donc près des 2/3 des investissements, avec un montant prévisionnel **de 21,14 M€**, dont :

- les trois quarts sont destinés aux travaux sur les chaussées autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au renforcement et calibrage des routes départementales. Cette programmation est établie par services territoriaux d'aménagement au regard d'une nouvelle politique de gestion raisonnée des chaussées :
- les investissements sur les ouvrages d'art représentent 2,2 M€, soit 10,4 % des opérations individualisées, qui sont pour moitié des travaux lourds tels que le changement du tablier du pont de Putinat sur le canal de Roanne à Digoin sur la commune de Melay, ou plus légère (remplacement de dalot par exemple);
- les différentes signalisations représentent un poste moindre (1,1 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;
- les crédits (0,86 M€) pour les travaux pour compte de tiers sont en hausse, mais il faut souligner que ces dépenses sont accompagnées de recettes.

Si les autres postes de dépenses sont stables, il est noté une hausse des crédits pour la « restauration des continuités écologiques » qui correspond à la nouvelle législation et permet d'individualiser pour les rendre plus visibles des opérations spécifiques.

Dans le cadre de la modernisation et de l'innovation du service public rendu sur les routes par les agents départementaux, une expérimentation a été lancée en novembre 2016 pour deux ans. Elle vise à connecter les véhicules et à embarquer des capteurs qui, de par la transmission des données en temps réel, permettent de sécuriser et d'améliorer l'exploitation et la viabilité du réseau routier.

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes supplémentaires pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage. Ainsi une forte hausse des recettes est prévue, notamment en investissement, pour les opérations Saôneor (Etat, Région, Grand Chalon), Pont de St Laurent (Département de l'Ain et DRAC), Barrage du Pont du Roi (Région) et des communes et intercommunalités sur des travaux pour compte de tiers.

S'agissant des **transports**, à compter du 1^{er} janvier 2017, **le Département ne sera compétent que pour le transport scolaire et ce jusqu'au 31 août 2017**, à l'exception du transport scolaire destiné aux élèves en situation de handicap, pour lequel le Département continuera à assurer la prise en charge de ces élèves et pour lequel les crédits ont été transférés au budget de l'autonomie.

Budgétairement, les crédits inscrits ne traduisent pas à ce stade l'accord financier trouvé avec la Région sur lequel les assemblées départementale et régionale doivent encore se prononcer. Toutefois, les principes de neutralité retenus lors des négociations, qui fondent aujourd'hui l'accord trouvé, permettent de garantir l'absence d'incidence sur le budget départemental.

Ainsi, le budget des transports ne sera plus constitué que du programme transport scolaire pour la période du 1^{ier} janvier 2017 au 31 août 2017. Il s'établit dès lors à 13,78 M€, dont près de 8 M€ seront consacrés aux prestations de transport « Le bahut » effectués par des entreprises spécialisées.

Il est important de souligner la traduction budgétaire de la mise en place de l'aide pour les élèves internes empruntant les réseaux de la SNCF, qui implique une bascule des crédits destinés initialement à une prise en charge directe auprès de la SNCF vers le versement d'une aide aux familles sur présentation de justificatifs. L'évolution de ce dispositif à compter de la rentrée de septembre 2016 doit permettre de réaliser des économies grâce à la suppression des abonnements de confort et à un remboursement sur la base des déplacements réellement effectués.

2) Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

Plus de 17 M€ sont consacrés à l'amélioration le cadre de vie des habitants du territoire et à soutenir les acteurs sur les territoires.

⇒ Aménagement du territoire

- Les futurs Programmes d'aménagement concertés du territoire (PACT)

Malgré le contexte contraint, le Département entend maintenir une capacité d'intervention au bénéfice de son territoire et de ses habitants. Ainsi, en 2017, à l'issue de 6 conférences territoriales par périmètre de SCOT, des **Programmes d'aménagement concertés des territoires (PACT)** seront établis, apportant une réponse opérationnelle adaptée aux priorités d'équipement mises en exergue notamment dans les différents diagnostics territoriaux. Ces PACT déclineront les différents investissements consentis en propre par le Département (Routes, Très haut débit, Solidarités, Collèges, Voies vertes, Espaces naturels…), de même que les projets issus des thématiques prioritaires, faisant l'objet de contributions financières de Département au travers des enveloppes dédiées. Une enveloppe de 18 M€ proposée sur 4 ans (2017/2020) est inscrite au BP, dont 5 M€ seront engagés au titre de l'année 2017.

- Ingénierie territoriale

En matière d'ingénierie territoriale, le Département a souhaité maintenir son effort financier important en direction de l'Agence technique départementale de Saône-et-Loire et du CAUE, en proposant la

reconduction des moyens en faveur de chaque organisme (400 000 euros pour l'ATD, 500 000 euros pour le CAUE).

Cette importante subvention départementale a vocation à donner aux deux structures les moyens de poursuivre leur action essentielle en faveur des investissements des communes et intercommunalités de notre département.

L'année 2017 sera consacrée par ailleurs à la mise en œuvre de l'étude réalisée en 2016 sur la recomposition des missions d'ingénierie territoriale, et verra notamment la nomination d'un directeur commun aux deux structures et la construction progressive d'une armature administrative commune.

Par ailleurs, l'activité de **l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne** relève désormais pleinement de la Région, des communes et leurs groupements, au titre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Pour autant, afin de ne pas mettre en difficulté l'agence au cours des prochains mois et lui permettre d'effectuer des recherches de financements complémentaires, il est proposé d'amorcer un désengagement progressif en maintenant une aide exceptionnelle de 0,05 M€ en 2017.

Aménagement numérique

Dans la continuité de la stratégie d'aménagement numérique portée sous maîtrise d'ouvrage départementale, et plus particulièrement des opérations de montée en débit menées en 2016, avec l'achèvement des travaux réalisés sur les deux dernières sous-répartitions téléphoniques restantes d'ici cette fin d'année, ce sont au total près de 10 000 lignes impactant plus de 21 000 habitants qui bénéficieront d'amélioration de débits et de la qualité des accès à Internet.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure d'aménagement des réseaux de fibre optique, à l'issue des études générales de préfiguration de l'infrastructure de la Saône-et-Loire menées en lien avec le maître d'œuvre, la programmation des déploiements devrait se concrétiser courant 2017 en accord avec les Etablissements publics de coopération intercommunale partenaires. Parallèlement les marchés de fournitures et de travaux seront lancés au cours du premier trimestre afin de débuter la construction des liens de transport, des nœuds de répartitions optiques et des sous répartitions optiques au second semestre 2017. Ainsi, pour l'année 2017, une enveloppe de 6,8 M€ sera consacrée au déploiement du Très haut débit dont 5 % pour le solde des deux opérations de montée en débit restantes, 20 % destinés aux études de maitrise d'œuvre et 75 % affectés aux travaux et fournitures nécessaires à la construction des premiers réseaux de transport optiques.

La mise en exploitation progressive du réseau construit sera effectuée par l'opérateur de la **Société publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique** lorsque les premières prises seront opérationnelles en 2018. Dans l'attente du transfert des charges d'exploitation à la SPL dont les modalités sont en cours de discussion, le Département doit assurer les frais de maintenance et d'exploitation des réseaux construits sur son budget de fonctionnement. Il est donc prévu une enveloppe de 0,09 M€ pour faire face à la maintenance des armoires de montée en débit déjà en service, la location des fourreaux à Orange pour le passage des fibres départementales et les consommations électriques.

⇒ Développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité de la politique ambitieuse et volontariste menée sous maîtrise d'ouvrage départementale en faveur du développement du réseau de Voies vertes en Saône-et-Loire, un certain nombre d'études et d'acquisitions vont être effectuées tout au long de l'année 2017 préalablement au démarrage des travaux qui interviendront au cours des années suivantes. Celles-ci sont prévues sur les futures sections de St Yan/Paray-le-Monial, dans la perspective de l'aménagement d'environ 9 km de Voies vertes, sur l'axe Saint-Léger-sur-Dheune / Saint-Julien-sur-Dheune sur 10 km de Voie verte, ainsi que sur la Voie bleue entre Tournus et Ouroux-sur-Saône, sur un linéaire de 20 km par le biais de la poursuite de l'étude d'impacts lancée au cours du dernier trimestre 2016.

En parallèle, des premiers travaux d'aménagement sont prévus sur l'axe St Yan / Paray avec la réfection de l'ouvrage d'art à Saint-Yan. Enfin, des travaux de rénovation sont inscrits au budget et concernent la reprise d'ouvrages à Massilly et Cormatin, la réfection du revêtement de la zone de captage à Montbellet et des travaux de reprise de perrés sur la Voie bleue dans le cadre du partenariat avec VNF.

⇒ Préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Conformément au Schéma départemental des espaces naturels sensibles de Saône-et-Loire, le Département poursuit son engagement en faveur de la **préservation et de valorisation de ces milieux remarquables**, avec notamment la mise en œuvre d'une politique de maitrise d'ouvrage concernant déjà trois sites majeurs intégrés au patrimoine départemental : le marais de Montceaux-L'Etoile, l'étang de Pontoux et la Lande de Nancelle à la Roche-Vineuse. A cet effet, des travaux de réfection de la digue de Pontoux, entrepris hors période de nidification des oiseaux et l'aménagement de la lande de Nancelle (parking et site), ont démarré fin novembre 2016 et se poursuivront début 2017.

Une enveloppe budgétaire a par ailleurs été inscrite au budget 2017 pour l'acquisition d'un quatrième ENS, ainsi qu'une ligne complémentaire pour des travaux d'entretien et d'achat d'outillage divers nécessaires à l'entretien de ces milieux. Parallèlement, l'Equipe départementale d'aménagement et d'environnement poursuivra sa mission de gestion et de suivi scientifique des sites.

⇒ Maîtrise de l'énergie

Dans une logique de guichet unique et pour plus de lisibilité sur l'intervention départementale en matière d'accompagnement des particuliers sur leurs démarches d'amélioration des performances énergétiques de leur logement et le développement des énergies renouvelables, un dispositif exclusif d'aides financières, à enveloppe globale constante, a été adopté par l'Assemblée départementale du 18 novembre 2016. Les crédits correspondant sont inscrits au budget des solidarités humaines.

Par ailleurs, dans un contexte de réchauffement climatique, le Département entend maintenir la mission d'accompagnement technique et administratif auprès des collectivités, par le biais du poste de chargé de mission « énergies renouvelables » et au travers d'aides à l'investissement prochainement examinées au sein des futurs Programmes d'aménagement concertés des territoires (PACT).

En matière de production d'énergies renouvelables, le Département inaugurera sa **première microcentrale hydraulique** construite sous maitrise d'ouvrage à l'occasion des conséquents travaux de réhabilitation du barrage du Pont du Roi

⇒ Gestion des déchets

En application de la Loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015, la compétence de planification des déchets et les démarches de sensibilisation et d'animation correspondantes sont désormais dévolues à la Région. Le passage de témoin a été effectué tout au long de l'année 2016 entre les services concernés. Le transfert de compétence a été réalisé, conformément à l'avis de la DGCL, sans compensation financière.

3) Tourisme

Le tourisme et l'attractivité départementale constituent deux vecteurs intimement liés d'une contribution soutenue au développement économique.

Compétence partagée, depuis l'avènement de la loi NOTRe, le tourisme, l'attractivité et les projets structurants seront dotés d'un budget global de 2,9 M€. En l'absence de possibilité de soutenir directement les entreprises du secteur, l'action publique des territoires en faveur des aménagements touristiques constituera le cœur de l'accompagnement départemental.

Ainsi, afin d'intervenir sur des projets structurants, une allocation spécifique en investissement sera affectée pour 2017, dans le cadre des PACT.

Par ailleurs, le soutien à l'ADT et à l'UDOTSI, a été reconduit en fonctionnement sur des bases similaires à 2016 soit pour l'ADT, 1,45 M€ afin de permettre à celle-ci, après l'effort consenti en coût de gestion, de conduire un ambitieux programme d'attractivité qui portera sur une promotion ciblée du potentiel touristique de la Saône-et-Loire.

Conscient de l'importance des projets de **Center parcs du Rousset-Marizy, et du « Sentier des cimes » au Haut Follin**, sur l'image touristique, le Département maintient une ingénierie et une expertise soutenue pour assurer leur concrétisation même si ceux-ci n'appellent pas à ce stade de mobilisation financière particulière.

Toujours dans un souci de maintenir l'attractivité territoriale, le Département soutiendra les manifestations et les actions significatives telles que la Saint-Vincent-Tournante et la promotion des « climats de Bourgogne ».

Enfin, le pôle Equivallée verra la mise en œuvre du **GIP Equivallée Haras national de Cluny**, en 2017, contribuant à structurer et optimiser l'action culturelle, touristique, et de formation pour une visibilité nationale de Cluny. Le budget d'investissement à hauteur de 350 000 € doit permettre une mise à niveau, propice à un développement mutualisé ambitieux, à dotation de fonctionnement constante, par rapport aux engagements antérieurs pour le Centre Equestre et l'association Equivallée.

Sur un autre registre, la **plateforme aéroportuaire de Saint-Yan**, qui représente un enjeu de développement local certain, bénéficiera de la poursuite de l'effort tant en investissement à hauteur de 100 000 € qu'en fonctionnement, en l'attente d'un programme partagé de mise à niveau en lien avec la Région.

d) Soutien à une agriculture performante

Une **enveloppe globale de 4,27 M€** est proposée pour soutenir l'Agriculture et des actions stratégiques dans le domaine de l'eau.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie de la Saône et Loire. Elle contribue notamment au développement de son image identitaire par la renommée de ses produits d'excellence, par l'organisation et la structuration de son territoire pour afficher une image attractive aux niveaux touristique et culturel.

Cependant, plusieurs facteurs interagissent depuis quelques années pour fragiliser les exploitations. Aléas climatiques et fluctuations économiques mettent une forte pression sur les différentes productions et aboutissent à une crise structurelle sans précédent dans toutes les filières.

Dans ce contexte difficile, et à l'appui d'un **nouveau cadre de partenariat avec la Région**, le Département utilisera tous les leviers possibles pour soutenir l'agriculture et ses valeurs. Ainsi, il est proposé que les aides à ce secteur soient répartis en 4 axes prioritaires dans le cadre des compétences attribuées au Département :

- Promotion et animation des territoires ruraux par la valorisation de leurs patrimoines et ressources agricoles;
- **Développement des circuits alimentaires de proximité** en s'appuyant sur la dynamique des établissements de compétence départementale (collèges, EPHAD,...), et sur la plateforme Agrilocal
- Soutien aux démarches de solidarité auprès des agriculteurs ;
- Maintien du bon état sanitaire des productions agricoles. Ce dernier point intègre une enveloppe pour le démarrage du projet de construction des nouveaux locaux du laboratoire départemental d'analyses prévue en parallèle de la mise en place d'une société d'économie mixte locale pour sa gouvernance.

Quant aux aides départementales qui entrent directement dans le domaine de compétence régionale, et dans l'attente de l'élaboration du plan régional de développement agriculture et forêts (PRDA), elles se poursuivront jusqu'au 30 septembre 2017, selon les termes de la convention transitoire signée avec la Région en juin 2016. Une nouvelle convention sera négociée pour les années suivantes autour de l'accompagnement de la performance économique et environnementale de l'agriculture.

En application des compétences du Département en matière d'aménagement foncier et forestier, il est envisagé par ailleurs d'établir un cadre départemental de réglementation des boisements afin de pouvoir répondre aux demandes des collectivités désireuses de mieux maîtriser l'aménagement et l'évolution de leur territoire.

Enfin, dans le domaine de l'eau, depuis de nombreuses années le Département conduit une politique volontariste dans ce secteur vital. Il contribue aux cotés des collectivités à la mutualisation des moyens et à l'amélioration des équipements et des services, notamment par le biais du SYDRO71, syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable, dont il est membre.

Ainsi, le Département affirmera sa volonté de maintenir une vision globale de l'approvisionnement en eau sur le territoire. Il entend s'associer pleinement au développement du schéma des interconnexions de secours pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable entre les différentes collectivités au profit des usagers. Cet enjeu est essentiel dans un contexte de fragilisation des ressources (risques de pollution, sécheresse, inondations...).

Dans ce même esprit de préservation de la ressource, des dispositions spécifiques au bassin versant du barrage du Pont du Roi sont prévues. Elles pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité aux pollutions de cette retenue stratégique pour la fourniture d'eau au quart nord-ouest du département.

Des moyens sont alloués par ailleurs pour que le Département puisse assumer son **soutien aux collectivités dans le cadre de l'assistance technique** en matière d'assainissement, de gestion des rivières et de protection des puits de captage.

e) Politique culturelle

Avec plus de **4 M€ alloués**, le budget de cet exercice traduit en actions les orientations de la nouvelle politique culturelle validées par l'Assemblée départementale en septembre dernier : une rencontre avec le territoire et la mise en valeur de ses atouts culturels, une rencontre entre soi et les autres, l'entrée dans l'ère numérique, les synergies entre services culturels et leur réorganisation, vers plus de mutualisation en matière de communication et d'apports en ingénierie culturelle notamment. Les projets culturels qui ne trouveraient pas leur place dans les PACT et qui bénéficieraient par ailleurs des conseils des services départementaux pourraient être également soutenus financièrement.

La programmation et la réalisation des projets de développement culturel prévus en 2017 se déclineront dans quatre secteurs : l'animation des réseaux de lecture publique, le soutien au spectacle vivant, la culture scientifique et technique et enfin la préservation et la valorisation du patrimoine.

Dans le domaine de la lecture publique, le budget 2017 correspond à la construction et à la première année de mise en œuvre du Plan de développement de la lecture publique qui vise à permettre la modernisation des bibliothèques de Saône-et-Loire. La diversification des supports en est un des moyens : la DRLP consacre 0,1 M€ au déploiement d'une nouvelle collection de DVD de films documentaires et de fiction. Dans le domaine numérique, la DRLP déploie ses ressources d'auto-formation en direction de porteurs de projets qui associent bibliothèques, travailleurs sociaux et médiateurs numériques afin de contribuer à la réduction de la fracture numérique : ces ressources sont utilisées à titre gracieux par la DRLP après avoir été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet national. En 2017, la DRLP expérimente également le prêt de livres numériques : 10 000 euros y seront consacrés. Les collections (livres, revues, cd musicaux) bénéficieront de 0,185 M€ de budget d'investissement. L'accompagnement et le soutien à la création de nouvelles médiathèques et à leur mise en réseau mobiliseront les compétences en ingénierie de la DRLP, son action de formation (15 000 euros) et s'appuieront sur les dispositifs de soutien financier du Département. La saison culturelle de la DRLP entre également dans sa 4e année. Son budget de 20 000 euros est rendu nécessaire par le co-pilotage avec le LAB 71 du festival numérique qui aura lieu à la fin de l'année 2017. Suite à une enquête de satisfaction et

d'usages menée en 2016, la DRLP a pu réduire son offre de magazines achetés pour le compte des communes et dégager ainsi des marges de manœuvre (10 000 euros) permettant de s'engager pleinement sur les projets numériques et le développement de la saison culturelle.

En matière de soutien à la création artistique et au spectacle vivant, le Schéma départemental des enseignements artistiques qui, pour son volet musique, se compose pour l'essentiel de subventions à 53 Etablissements d'enseignements artistiques et écoles de musique, voit son financement inscrit dans un engagement triennal stable. En ce qui concerne son volet danse composé d'achats de prestations pour la mise en œuvre d'actions opérées par le Département, celui-ci reste quasi stable à 65 000 €. De plus, le soutien au maillage du territoire en structures culturelles comporte 29 bénéficiaires pour lesquels l'engagement du département est maintenu. Ce soutien aux structures à fonctionnement permanent est complété par un soutien aux petits lieux de diffusion à fonctionnement non permanent qui sera augmenté de 2 000 €. De surcroît, les manifestations culturelles d'intérêt départemental seront légèrement ajustées à 0,27 M€ au lieu de 0,28 M€, et l'aide à la création artistique ramenée de 85 000 € à 80 000 €, traduisant une optimisation de nos interventions existantes au bénéfice de ce secteur. S'agissant des crédits du « réseau pour la culture », qui permet de soutenir des projets ponctuels dans les territoires en lien avec les solidarités humaines, ou des actions comme le carnet « mes aventures de jeune spectateur », ils sont ramenés au niveau de consommation actuel. Un budget et une mobilisation spécifique sera consacré à la mise en place de classes culturelles numériques, véritable innovation permettant à plusieurs classes et établissements de co-créer une œuvre collective. La Mission musiques actuelles amplifiées est quant à elle ramenée à 20 000 M€ dans la mesure où les deux structures qui la portent sont moins sollicitées par les territoires. Enfin, les subventions sur liste qui concernent le cinéma demeurent inchangées.

Le Centre Eden et le Lab 71 s'attacheront quant à eux à être des lieux d'expression des orientations culturelles. Les budgets qui sont proposés (0,21 M€ en fonctionnement et 90 000 € en investissement pour le Centre Eden ; 0,17 M€ en fonctionnement et 30 000 € en investissement pour le Lab 71) viseront à conforter l'image des deux structures mais aussi à renouveler et améliorer l'offre destinée aux différents publics, scolaires et grand public, avec la création d'outils d'animation, le développement des espaces de visites et l'amélioration de l'existant. Pour le Centre Eden, sont prévus des travaux de rénovation et maintenance des bâtiments et la fin des aménagements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap mais aussi la création d'un cabinet de curiosités.

Le **Lab71** poursuit l'enrichissement de son showroom avec notamment un gros investissement pour une animation pérenne autour de la police scientifique qui permet d'illustrer aussi les liens entre sciences et numérique. Le Festival numérique co-organisé avec la direction des réseaux de lecture publiques du Département à l'automne prochain permettra d'installer mieux encore le numérique au sein du Lab mais aussi des politiques culturelles départementales. Les efforts réalisés en matière d'animation et d'accueil des scolaires permettent aujourd'hui d'afficher des recettes d'un montant de 40 000 €.

Dans le **domaine du patrimoine**, les projets de restauration d'édifices d'intérêt départemental, d'objets mobiliers ou d'archives portés par les collectivités bénéficient toujours des compétences d'ingénierie des services et d'un accompagnement financier (0,3 M€). Le soutien aux musées associatifs et associations patrimoniales, légèrement ajusté, se manifeste par une aide aux projets spécifiques (10 000 €), des subventions accordées à 19 partenaires pour leur fonctionnement (0,18 M€) et par l'appui aux chantiers patrimoniaux (50 000 €). **L'engagement du Département envers les deux Grands Sites de France situés en Saône-et-Loire, Bibracte et Solutré Pouilly Vergisson**, est maintenu dans les mêmes proportions (0,21 M€ hors valorisations). Pour leur fonctionnement et les actions menées (expositions, animations, numérisation, conservation des collections...), les musées, les grottes d'Azé et les archives départementales disposent de 0,11 M€ en investissement et 0,36 M€ en fonctionnement.

Deux orientations fortes imprimeront enfin l'année 2017 :

- il s'agit tout d'abord de **faire entrer la culture dans l'ère numérique** et les projets portés par les services culturels, nombreux en 2017, reflètent la volonté nouvelle du Département : forum numérique au Lab71, lancement d'une classe culturelle numérique et équipement en tables tactiles, comme marque départementale, fédératrice, communicantes et outil de médiation,
- Le Département entend ensuite confirmer son appui aux partenaires institutionnels et associatifs, en mettant à leur service des compétences d'ingénierie culturelle qui seront développées et coordonnées. Sans exclure tout autre domaine, priorité sera donnée à l'accompagnement pour l'aménagement de lieux patrimoniaux, artistiques et culturels et pour la conservation des archives et des objets mobiliers.

f). Coopération internationale

S'agissant de la **coopération décentralisée engagée avec la Ville de Tahoua au Niger**, les 90 000 € que la collectivité se propose d'accorder serviront à financer cette année la construction d'une salle informatique et de deux blocs de deux salles de classes au « collège de Saône-et-Loire » de Tahoua et l'extension du réseau d'eau (4 km) ainsi que la création de 4 bornes fontaines dans des quartiers et villages rattachés à la ville.

Les résultats très satisfaisants issus des concours précédents, et mis en lumière par l'Ambassade de France au Niger après sa mission en juillet dernier, démontrent l'opportunité pour la collectivité départementale d'intervenir dans cette région subsaharienne. Les progrès constatés en matière de réduction de la mortalité infantile, de recul des maladies graves, d'éducation des filles n'auraient pas été possibles sans l'aide du Département. En complément de ce partenariat financier, est envisagé sur la base du volontariat et sous la forme d'un appel à candidature, un jumelage entre le « collège de Saône-et-Loire » à Tahoua et un collège du département pour nouer des échanges entre collégiens de pays différents.

C. Moyens alloués à la mise en œuvre des politiques départementales

Afin de pouvoir mettre en œuvre les politiques publiques départementales, des moyens financiers, humaines sont entre autres nécessaires. Le tableau et les éléments ci-dessous détaillent les crédits alloués à ces moyens.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Finances	72,34	27,06	99,40
Ressources humaines	0,01	92,27	92,28
Autres moyens (immobiliers, informatique)	6,94	10,34	17,28
Moyens de mise en œuvre des politiques publiques	79,28	129,68	209,96

a) Charges financières

Plus de 99 M€ seront mobilisés pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces 99 M€ recouvrent 27 M€ en fonctionnement, dont une **dotation stable de 14,7 M€ au bénéfice du Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS)**, 6,7 M€ pour les intérêts de la dette, 2,8 M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, 0,5 M€ pour les loyers. Pour le fonctionnement des groupes politiques, 0,5 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'assemblée départementale. Afin de gérer les imprévus et les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 1,3 M€ sont inscrits au budget mais n'ont pas vocation à être consommés à la fin de l'année 2017. Enfin, 0,8 M€ sont consacrés aux annulations de titres et admissions en non valeurs.

En compensation de la stabilité de ses ressources courantes, le SDIS bénéficiera par ailleurs d'un appui en investissement de 1,43 M€, permettant ainsi au Département, par la limitation des charges financières pesant sur la structure, de contribuer à l'atteinte des objectifs de stabilité budgétaire en fonctionnement, tout en augmentant globalement son soutien à l'établissement public.

En investissement, les près de 71 M€ restant recouvrent notamment 35,6 M€ de remboursement du capital de la dette et 31,6 M€ sur les opérations sur les crédits revolving du Département. Compte-tenu de l'extinction de ces contrats, ce montant est en diminution de 5 M€ par an. Afin de finir de rembourser le plan de relance FCTVA, 2 M€ sont inscrits au budget 2017. Enfin, il est prévu 1,7 M€ pour les imprévus et les mouvements financiers entre les étapes budgétaires.

b) Ressources humaines (RH)

Dans la continuité de l'exercice 2016, le Département est engagé dans une politique de maîtrise résolue de l'évolution de sa masse salariale.

Représentant près d'un cinquième des charges annuelles récurrentes en fonctionnement, le poste RH demeure un poste déterminant parmi les dépenses pour atteindre la cible d'autofinancement fixée. Parallèlement, l'effort d'économie et de rationalisation auquel la collectivité invite ses partenaires, l'engage à respecter envers ellemême une ligne de conduite tout aussi exigeante.

Suivant la pratique déjà mise en œuvre, les perspectives de départ des agents conduisent donc à réinterroger systématiquement les modalités de remplacement et de recrutement éventuel, selon la charge d'activité constatée, le dimensionnement critique des équipes et les possibilités offertes par la mobilité interne et l'organisation des missions.

L'année 2017 sera toutefois marquée par une inflexion majeure de la masse salariale puisque la seule application du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), décidée par les pouvoirs publics nationaux sans recueillir l'accord des organisations syndicales représentatives de la fonction publique, entraîne pour la Saône-et-Loire une incidence évaluée à plus de 3 M€ pour les douze prochains mois selon les grilles indiciaires connues et une approche globale. Initiés en 2016, les effets de ce protocole se poursuivront jusqu'en 2020 et comportent, pour l'année à venir, différentes mesures impératives : la transformation forfaitaire échelonnée de primes en points de rémunération plus onéreux pour la collectivité et le reclassement individuel concomitant dans de nouvelles grilles indiciaires pour les catégories A, B et C, la revalorisation de ces grilles ainsi que la recomposition des carrières en trois grades pour la catégorie C. L'augmentation prévisionnelle de la valeur du point d'indice (+0,6 % au 1 er février 2017) et des divers taux de cotisation employeur mais aussi le relèvement potentiel du SMIC sont budgétés dans cette enveloppe totale.

Dans le même temps, il importe de souligner que le Département a pour ambition de **refonder le régime indemnitaire** servi à ses agents selon le principe de reconnaissance des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. L'objectif recherché à travers les futurs barèmes prévu par filière et cadre d'emploi, dont la préparation est concertée avec les organisations syndicales représentées dans la collectivité, vise à redonner toute son efficience à ce levier managérial par une capacité de progression et de modulation ciblée retrouvée, sans méconnaître les enjeux de valorisation et d'attractivité de certains métiers. Non encore abouti sur ce point, le dialogue social n'est pas contingenté à ce stade par une cible budgétaire. Il se doit cependant d'intégrer la nécessaire logique de maîtrise de la masse salariale dans son ensemble.

Au total, le **Département consacrera 92,27 M€ à sa masse salariale en 2017,** soit une hausse de 4,3 % intégralement imputable aux décisions de l'Etat, imposant une gestion serrée tout au long de l'exercice à venir pour en contenir les effets.

Cependant, ce cadrage rigoureux préserve l'accroissement des compétences individuelles et collectives par l'intermédiaire d'un **plan de formation triennal 2017-2019**, en les adaptant aux transformations de l'intervention départementale. La prévention des risques et l'action sociale demeurent également des axes forts dans la politique interne de ressources humaines : l'amélioration du capital humain que constitue l'effectif départemental représente aujourd'hui l'un des facteurs clés de réussite pour le repositionnement efficace de la collectivité dans ses missions, pour la réalisation de ses projets autant que pour la motivation permanente de ses agents sur lesquels reposent la continuité et la qualité de service unanimement reconnues par les membres de l'Assemblée.

Par ailleurs, le Département continuera d'assumer avec responsabilité, selon les dispositions adoptées courant 2016 ou à l'occasion de la présente session, son implication active pour soutenir :

- l'apprentissage, par un nombre progressivement doublé de jeunes accueillis et encadrés ;
- **l'engagement de service civique**, à raison d'une douzaine de volontaires pour prolonger l'action ordinaire des services et s'adresser par exemple à de nouveaux publics ou usagers ;
- le recrutement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap avec le concours du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique dont la Commission locale d'engagement Bourgogne - Franche-Comté s'est prononcée à l'unanimité en faveur du programme prévisionnel voté par la collectivité;
- **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, en vertu d'une responsabilité sociale de l'employeur souhaitée exemplaire.

c) Autres moyens

Plus de 17 M€ sont consacrés enfin aux divers autres moyens nécessaires au fonctionnement du Département.

Grâce à de nouvelles mesures d'optimisation et de gestion des moyens mis à disposition des services du Département et des collèges, le **budget 2017 consacré aux moyens généraux a pu être diminué de 6,5% soit 0,44 M€** grâce à un travail en profondeur sur les contrats de maintenance et aux effets des investissements réalisés. En particulier :

- la mutualisation des achats avec le SDIS (groupements de commandes pour les carburants, les télécommunications, les pneumatiques et mobilier administratif) a permis d'obtenir de meilleurs prix et des taux de remise plus importants,
- un accord cadre pour la fourniture de gaz pour l'ensemble des bâtiments départementaux et des collèges permettra également des économies intéressantes (15 % de baisse), et sera prolongé dès 2017 par l'engagement d'une démarche similaire sur le poste électricité.

De surcroît, sur les 5 ans à venir, les investissements portant sur les moyens informatiques seront conséquents. En moyenne, 1,5 M€ par an seront consacrés à la modernisation de l'administration : dématérialisation, archivage numérique, outils pour le suivi de la mise en œuvre du Très Haut Débit, outil de collecte de données métiers géo-référencées via une tablette pour les véhicules de la direction des Routes et Infrastructures, outils de mobilité, extranets et services en ligne pour les solidarités,etc.

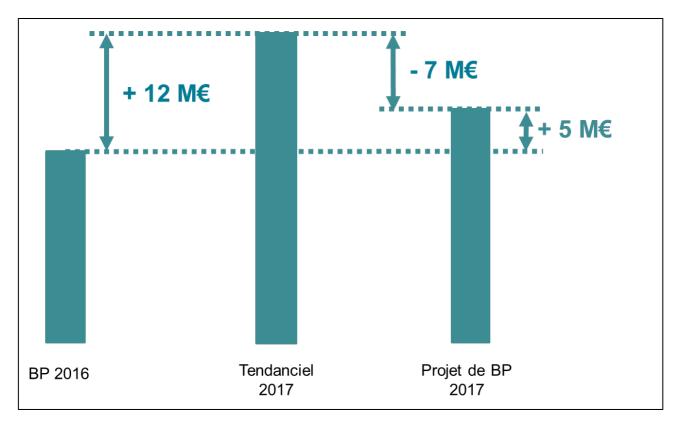
Au 1^{er} janvier 2017, le Département sera en outre en mesure d'accepter les factures électroniques en provenance des grandes entreprises comme le prévoit l'ordonnance du 26 juin 2014. La dématérialisation permettra des gains mutuels pour les entreprises et les administrations : réduction des coûts (impression et envoi postal), diminution de l'empreinte carbone, suppression des manipulations de documents « papier », diminution des temps de traitement. D'autres chantiers suivront pour les années à venir : les marchés publics, le domaine du social, les ressources humaines...

IV. Un BP 2017 conforme aux objectifs de soutenabilité du mandat

1) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré une forte hausse tendancielle

Sans décision de l'Assemblée départementale, le budget de fonctionnement du Département augmenterait mécaniquement de 12 M€, soit plus de 2,5 % de croissance.

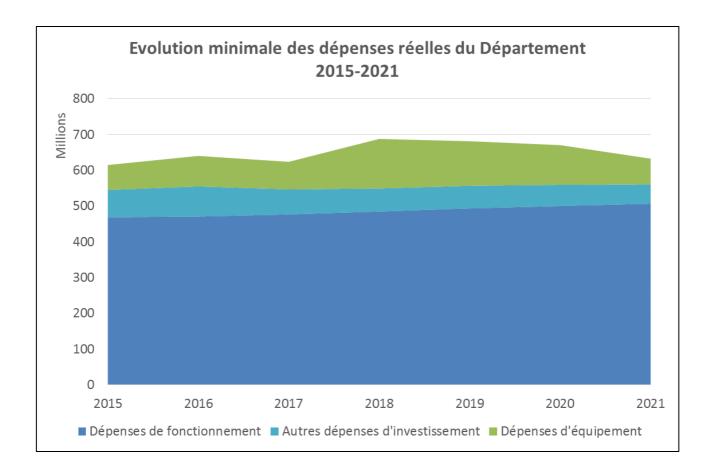
Cette tendance est principalement due à la hausse des dépenses de solidarités humaines et aux décisions unilatérales de l'Etat en matière de ressources humaines. Pour maintenir la soutenabilité budgétaire de l'exercice 2017 et des années à venir, il est proposé de faire un **effort en fonctionnement de 7 M€**. Cet effort sera réalisé par des mesures d'optimisation de la dépense sur chacune des lignes du budget de fonctionnement, conformément aux objectifs de politique publique définis ci-dessus, et aux orientations actées par la présente Assemblée à l'issue du débat d'orientations budgétaires. Il sera absorbé sans augmentation d'impôts, ni remise en cause des principes directeurs de l'action départementale en matière de solidarité humaine et territoriale.



Cet effort en fonctionnement réalisé en 2017 permet de maintenir un niveau d'ambition en investissement et se projeter dans les années à venir. Ainsi le Département sera-il en mesure de porter une ambition soutenable sur le mandat, avec une marge brute qui devrait se stabiliser à environ 45 M€ à l'horizon 2021.

2) <u>Une ambition double : couvrir les besoins en solidarités humaines et territoriales du département et investir massivement pour le territoire</u>

La première ambition est de financer de manière pérenne l'action du Département tant en fonctionnement qu'en investissement. Au regard des prévisions réalisables à l'automne 2016, les dépenses anticipées en la matière sont représentées dans le graphique ci-dessous. Les crédits proposés au budget primitif 2017 s'inscrivent dans ces prévisions. Ils permettent à la fois de répondre aux besoins du territoire pour l'année à venir et les années suivantes, toutes choses égales par ailleurs.



Ainsi, les dépenses de fonctionnement du Département pourraient évoluer entre 468 M€ en 2015 à près de 512 M€ à l'horizon 2021. Parmi ces dépenses en 2021, plus de 335 M€ seront consacrés aux solidarités humaines, plus de 35 M€ aux solidarités territoriales et enfin, plus de 140 M€ seront mobilisés pour mettre en œuvre les politiques départementales.

En investissement, en dehors des dépenses d'équipement, les dépenses financières d'investissement passeront de 76 M€ en 2015 à 54 M€ en 2021 grâce à la bonne gestion de l'endettement du Département.

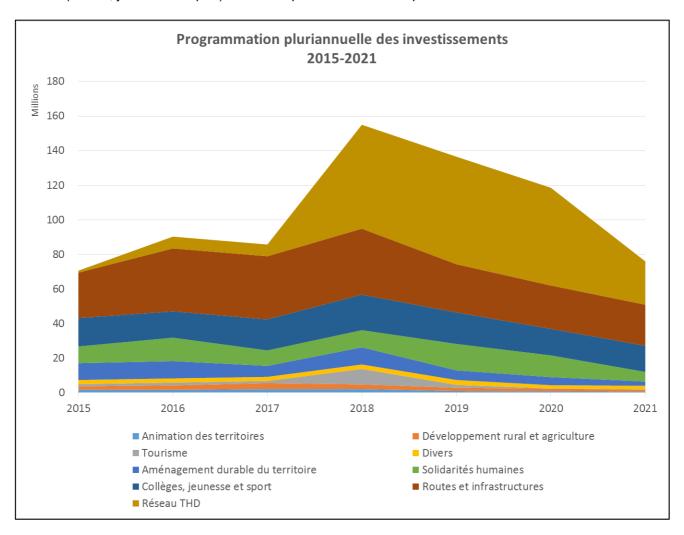
Toutefois, les besoins en investissement « utiles » de la Saône-et-Loire sont importants pour lui permettre de réussir la transition démographique et économique en cours. Le graphique ci-dessous détaille les orientations par grandes domaines de dépenses.

A ce titre, le Département choisit de se mobiliser pour le territoire en augmentant ses dépenses d'équipement dès l'exercice 2016 et pour tous les exercices à venir, avec l'investissement dans le réseau de fibre optique pour couvrir l'ensemble du département à terme (plus de 200 M€ de dépenses anticipées sur le mandat 2015-2021).

De surcroît, les **dépenses d'investissement pour les missions propres du Département sont également renforcées**. Ainsi, la politique d'entretien raisonnée des routes va accroître l'efficacité des dépenses en la matière en investissant au meilleur moment sur les chaussées départementales (214 M€ sur le mandat). Les collèges voient aussi la rénovation de leur patrimoine soutenue et développée avec plus de 118 M€ prévus entre 2015 et 2021.

Enfin, le Département prévoit d'investir plus de 75 M€ sur la période à destination des solidarités humaines (construction d'un EHPAD départemental, modernisation d'établissements pour les personnes âgées et handicapées, logement social, etc.). S'agissant de l'aménagement durable du territoire, une enveloppe de plus de 48 M€ est programmée pour soutenir les besoins locaux dans l'ensemble de la Saône-

et-Loire. L'agriculture et le tourisme se verront chacun allouer des enveloppes de 15 M€. L'animation du territoire (culture, jeunesse et sport) mobilisera plus de 10 M€ de dépenses d'investissement sur le mandat.

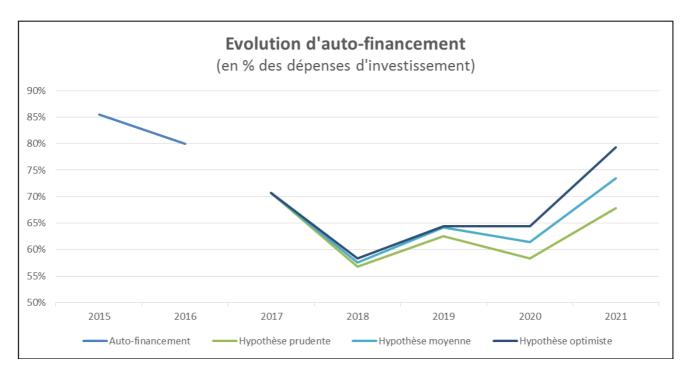


3) Le budget 2017 s'inscrit pleinement dans la stratégie de soutenabilité du mandat

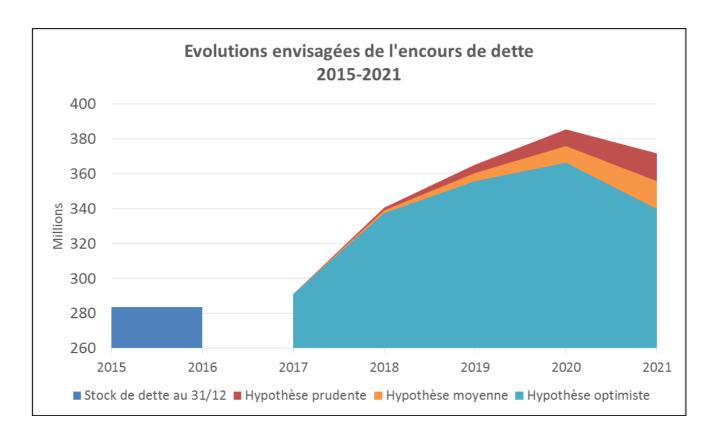
La double ambition du mandat se fera, au regard des hypothèses de recettes aujourd'hui connues, sans augmentation de la pression fiscale et en garantissant la soutenabilité budgétaire du Département.

Sa capacité à agir se traduit dans l'évolution anticipée de l'autofinancement de ses dépenses d'investissement. Ainsi, le Département auto-financera toujours plus de 50% de ses dépenses d'investissement. De plus, la fin

de mandat devrait marquer une progression du pourcentage d'autofinancement de ces dépenses entre 67% et 80%.



Cet autofinancement de ses dépenses d'investissement se traduit également dans la progression de l'endettement de la collectivité. Comme le montre le graphique suivant présentant les scénarios anticipés et prévisionnels de l'évolution possible de l'endettement du Département, celui-ci est maîtrisé. Ainsi, **il ne devrait progresser que de 70 M€ environ**, restreint au seul financement du réseau d'initiative publique THD.



Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de budget primitif 2017, établi :

- sans modifier les règles d'amortissement du patrimoine départemental ;
- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article;
- en autorisant le versement de la contribution au SDIS pour un montant de 14,7 M€ en fonctionnement et de 1,43 M€ en investissement, conformément au projet de convention Département-SDIS 2017-2019 soumis au vote de la présente session de l'assemblée départementale.

Le Président,